



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-152

PUBLIÉ LE 30 MAI 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2022-04-28-00002 - Arrêté n° 2022-DSTRAT-0003 portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, concernant l'Union Régionale des Associations Familiales du Centre (URAF) (1 page) Page 3

R24-2022-04-28-00003 - Arrêté n° 2022-DSTRAT-0004 portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique concernant l'Union Départementale des Associations Familiales du Loir-et-Cher (UDAF 41) ; Touraine France Alzheimer 37 et Spondyl'asso 37 (1 page) Page 5

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-04-28-00002

Arrêté n° 2022-DSTRAT-0003 portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, concernant l'Union Régionale des Associations Familiales du Centre (URAF)

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE

Portant agrément régional des associations et unions d'associations
représentant les usagers
dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16,

VU l'avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 21 décembre 2021.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A obtenu l'agrément, au niveau régional, pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans, l'Union régionale des associations familiales du Centre (URAF).

ARTICLE 2 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

FAIT A ORLEANS, le 28 Avril 2022
Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Arrêté n° 2022-DSTRAT-0003

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-04-28-00003

Arrêté n° 2022-DSTRAT-0004 portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique concernant l'Union Départementale des Associations Familiales du Loir-et-Cher (UDAF 41) ; Touraine France Alzheimer 37 et Spondyl'asso 37

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE

Portant agrément régional des associations et unions d'associations
représentant les usagers
dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à
R. 1114-16,

VU l'avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 22 Février 2022.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Ont obtenu l'agrément, au niveau régional, pour représenter les
usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période
de cinq ans :

- l'Union Départementale des Associations Familiales du Loir et Cher
(UDAF 41) – 41000 Blois
- Touraine France Alzheimer 37 – 37320 Truynes
- Spondyl'asso – 37300 Joué les Tours

ARTICLE 2 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la
région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera
publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-
Val de Loire.

FAIT A ORLEANS, le 28 Avril 2022
Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Arrêté n° 2022-DSTRAT-0004